

UN PROJET AUTO ?

Le crédit, c'est MAAF aussi !



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



LA RÉFÉRENCE QUALITÉ PRIX



VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE VÉHICULE ?

Profitez du Pack AUTO MAAF⁽¹⁾ pour plus de SIMPLICITÉ !



Accompagner vos projets, c'est vous aider à les réaliser en vous facilitant la vie. C'est pourquoi, chez MAAF, nous avons conçu une **solution globale** pour le financement et l'assurance de votre nouveau véhicule.

Le Pack AUTO MAAF⁽¹⁾

CRÉDIT AUTO⁽²⁾



ASSURANCE AUTO

Tous risques



LES + DU CRÉDIT AUTO MAAF :

- Un taux compétitif même sans apport personnel.
- Un financement total ou partiel de votre véhicule neuf ou d'occasion.
- Un choix de 3 dates possibles pour votre prélèvement mensuel⁽³⁾.
- L'assurance emprunteur facultative⁽⁴⁾ : parce qu'on ne sait jamais ce qui peut arriver, cette assurance vous protège en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie.
- Une **réponse de principe immédiate** auprès de l'un de nos conseillers en agence ou par téléphone.

LE + MAAF

Si vous souscrivez l'option « **Indemnisation +** », vous bénéficiez d'un remboursement en valeur d'achat de votre voiture pendant 4 ans en cas de vol ou de destruction totale de votre véhicule.

Réalisez une
**simulation de crédit
personnalisée**
en un clic sur maaf.fr
ou flashez ce code :



Pour connaître les conditions des garanties du contrat Auto et du contrat Moto, leur étendue et leurs modalités, reportez-vous aux conditions générales du contrat concerné disponibles en agence ou sur maaf.fr.

(1) Pour bénéficier des conditions de cette offre Pack crédit + Assurance Auto/Moto, vous devez souscrire entre le 01/01/2017 et le 31/12/2018 auprès de MAAF soit un crédit auto et une assurance Auto formule Tous risques ou formule Tous risques Eco, soit un crédit moto et une assurance Moto Tous risques. Conditions réservées aux particuliers. L'assurance auto ou moto et le crédit peuvent être souscrits séparément.

(2) Offres de crédit soumises à conditions et sous réserve d'acceptation de votre dossier de prêt personnel par Franfinance. Crédits distribués par MAAF Assurances SA (542 073 580 RCS Niort - ORIAS N° 13 003 131 - www.orias.fr) en qualité de mandataire en opérations de banque exclusif de Franfinance (719 807 406 RCS Nanterre - intermédiaire en assurances - N° Orias 07 008 346). L'assurance des crédits est souscrite auprès de MAAF Vie (337 804 819 RCS Niort). Vous disposez du délai légal de rétractation. Vous disposez également d'un droit d'opposition, sans frais, à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale, par simple courrier adressé à MAAF Assurances SA Coordination Informatique et Libertés - Chauray - 79036 NIORT cedex 9.

(3) Les échéances peuvent être prélevées au 10, 20 ou 30 de chaque mois ; la date de prélèvement est modifiable à partir de la 2nde échéance du prêt.

(4) Pour garantir le remboursement des mensualités du crédit, il vous est proposé deux types d'assurance facultative : Décès PTIA (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie), Décès senior (Décès), en vertu du contrat d'assurance groupe souscrit par FRANFINANCE (Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS N° 07 008 346) auprès de MAAF VIE (RCS NIORT N° 337 804 819). L'assurance facultative est calculée sur le capital initial. Lorsque l'assurance facultative est souscrite, le montant de l'échéance de prêt est plus élevé car il inclut la cotisation mensuelle d'assurance. Conditions détaillées dans la notice d'information du contrat groupe N° 02113, disponible en agence MAAF. Afin d'améliorer l'accès au crédit et à l'assurance des personnes présentant un risque aggravé, la convention AERAS a été signée par les établissements de crédit, les assurances, les associations de malades et de consommateurs et les pouvoirs publics. Plus d'informations sur areas-infos.fr. Vous pouvez également écrire à FRANFINANCE – service accueil assurances – un référent AERAS est à votre disposition. Ce contrat est distribué par MAAF Assurances SA.

(5) Pour bénéficier de cette offre d'extension de l'option Indemnisation +, vous devez souscrire entre le 01/01/2017 et le 31/12/2018 soit un crédit auto supérieur ou égal à 3 000 € et une assurance Auto formule Tous risques avec l'option indemnisation + (non disponible en formule Tous risques Eco), soit un crédit moto supérieur ou égal à 3 000 € et d'une assurance Moto Tous risques avec option Indemnisation +. Dans ce cas, les règles d'indemnisation de l'option Indemnisation + (à savoir une indemnisation sur la base de la valeur indiquée sur la facture d'achat de votre véhicule déduction faite des remises obtenues et du prix de l'épave) s'appliqueront, sans supplément de prix, lorsque le sinistre (vol ou destruction totale de votre véhicule suite à un événement couvert par la garantie Dommages tous Accidents, vol ou incendie explosion attentat) survient dans les 48 mois suivant la date d'achat du véhicule (au lieu du délai de 24 mois applicable à l'option Indemnisation + hors offre Pack). L'assurance et le crédit peuvent être souscrits séparément (hors conditions privilégiées de l'offre Pack). Conditions réservées aux particuliers.

DONNEZ LE FEU VERT À VOTRE PROJET !

Alors contactez-nous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



MAAF Assurances SA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 000 EUROS ENTIÈREMENT VERSÉ
RCS NIORT 542 073 580 – FR 38 542 073 580 – CODE APE 6512Z – ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES

Siège social : Chaban 79180 CHAURAY - Adresse : Chauray - 79036 NIORT - Cedex 9 - maaf.fr

